

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
180 francs suisses
Fascicule mensuel:
23 francs suisses

109^e année – N° 4
Avril 1993

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Traité de Budapest. Limitation du statut d'autorité de dépôt internationale en ce qui concerne les «algues microscopiques»: Banque nationale de micro-organismes et de cultures de cellules industriels (NBIMCC) [Bulgarie] 171

NOTIFICATIONS RELATIVES À LA CONVENTION UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Nouveau membre de l'UPOV: Finlande 171

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) 172

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique 172

Amérique latine et Caraïbes 173

Asie et Pacifique 173

Pays arabes 174

Coopération pour le développement (en général) 174

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EUROPÉENS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

175

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

175

NOUVELLES DIVERSES 176

CALENDRIER DES RÉUNIONS 177

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1993

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

**LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

ESTONIE

Avis relatif à la protection des marques en Estonie Texte 3-001

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Avis relatif à la situation de la protection de la propriété industrielle dans la Fédération de Russie après l'adoption d'une nouvelle législation Texte 1-001

Loi sur les marques de produits et de services et les appellations d'origine Texte 3-001

GÉORGIE

Avis relatif à la protection de la propriété industrielle dans la République de Géorgie ... Texte 1-001

KAZAKHSTAN

Avis relatif à la protection de la propriété industrielle au Kazakhstan Texte 1-001

LOIS RÉGIONALES

Communautés européennes

Directive du Conseil du 16 décembre 1986 concernant la protection juridique des topographies de produits semi-conducteurs (87/54/CEE) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous la cote TRAITÉS MULTILATÉRAUX – Texte 2-011*] Texte 1-001

Règlement (CEE) N° 1768/92 du Conseil du 18 juin 1992 concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les médicaments (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous la cote TRAITÉS MULTILATÉRAUX – Texte 2-013*) Texte 2-001

Règlement (CEE) N° 3842/86 du Conseil du 1^{er} décembre 1986 fixant des mesures en vue d'interdire la mise en libre pratique des marchandises de contrefaçon (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous la cote TRAITÉS MULTILATÉRAUX – Texte 3-003*) Texte 3-001

Première directive du Conseil du 21 décembre 1988 rapprochant les législations des Etats membres sur les marques (89/104/CEE) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous la cote TRAITÉS MULTILATÉRAUX – Texte 3-006*] Texte 3-002

Règlement (CEE) N° 2081/92 du Conseil du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous la cote TRAITÉS MULTILATÉRAUX – Texte 5-002*) Texte 5-001

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle

Traité de Budapest

Limitation du statut d'autorité de dépôt internationale en ce qui concerne les «algues microscopiques»

BANQUE NATIONALE DE MICRO-ORGANISMES
ET DE CULTURES DE CELLULES INDUSTRIELS
(NBIMCC)

(Bulgarie)

Le directeur général de l'OMPI a été informé, par une communication du Gouvernement de la Bulgarie datée du 22 février 1993 et reçue le 25 février 1993, que les assurances données en application de l'article 7 du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, concernant la Banque nationale de micro-organismes et de cultures de cellules industriels (NBIMCC), autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest, sont retirées pour les «algues microscopiques», un type de micro-organisme pour lequel il avait été annoncé que ladite autorité de dépôt internationale accepterait des dépôts mais qui n'a jamais fait l'objet de dépôts auprès de cette autorité.

La mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et

des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

Conformément à l'article 8.2) du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets et à la règle 4.2.d) du règlement d'exécution de ce traité, la déclaration du Gouvernement de la République de Bulgarie faite le 27 août 1987 en vertu de l'article 7.1)a) dudit traité n'est plus applicable aux algues microscopiques. Celles-ci ne seront donc pas acceptées en dépôt par la Banque nationale de micro-organismes et de cultures de cellules industrielles.

(Traduction)

(Fin du texte de la communication
du Gouvernement de la Bulgarie)

Conformément à l'article 8.2)b) du Traité de Budapest et à la règle 4.2)c) du règlement d'exécution de ce traité, la limitation du statut d'autorité de dépôt internationale de la NBIMCC pour ce qui est des «algues microscopiques» prendra effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la communication susmentionnée du Gouvernement de la Bulgarie, soit le 22 mai 1993.

Communication Budapest N° 82 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest N° 113, du 6 avril 1993).

Notifications relatives à la Convention UPOV

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Nouveau membre de l'UPOV

FINLANDE

Le Gouvernement de la Finlande a déposé le 16 mars 1993 son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

La Finlande n'est pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, fondée par ladite convention internationale.

Ladite convention internationale entrera en vigueur à l'égard de la Finlande le 16 avril 1993. La Finlande deviendra alors membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, une unité de contribution est applicable à la Finlande.

Notification UPOV N° 42, du 19 mars 1993.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Séminaire

En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le PCT, à Ludwigshafen, au cours d'un séminaire organisé par BASF, entreprise allemande, à l'intention d'une trentaine de participants venus de l'industrie.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Côte d'Ivoire. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Abidjan pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet d'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les entretiens ont aussi porté sur l'éventuelle adhésion de ce pays à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

Gambie. En janvier 1993, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application de la Loi sur la propriété industrielle de 1989.

République-Unie de Tanzanie. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dar es-Salaam pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins qui se tiendra à Dar es-Salaam au cours du premier semestre de 1993. Les entretiens ont aussi porté sur les faits récents concernant la législation en matière de propriété industrielle, et sur un éventuel projet national qui serait financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Abidjan, de questions concernant l'OAPI avec le président du Conseil des ministres de cette organisation, M. F. Kacou Angora, ministre du commerce et de l'industrie de la Côte

d'Ivoire, et avec un fonctionnaire ivoirien et un consultant français de l'OMPI. Ils ont parlé de la préparation de la session extraordinaire du Conseil de l'OAPI, qui doit se tenir à la fin du mois de mars 1993.

Amérique latine et Caraïbes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bolivie. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Paz pour s'entretenir avec les autorités nationales de l'adhésion éventuelle de la Bolivie à la Convention instituant l'OMPI et à la Convention de Paris, ainsi que de la coopération future entre l'OMPI et le Gouvernement bolivien pour la modernisation des lois et de l'administration en matière de propriété industrielle. Sur ce dernier point, le fonctionnaire de l'OMPI a eu des

entretiens préliminaires concernant un avant-projet élaboré et présenté par l'OMPI aux autorités nationales et au PNUD.

République dominicaine. En janvier 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Saint-Domingue pour s'entretenir avec les autorités nationales des mesures éventuelles à prendre en rapport avec la modernisation du système de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la législation et l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Première Réunion de consultation OMPI-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (Genève). Les 20 et 21 janvier 1993 s'est tenue, au siège de l'OMPI, à Genève, la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. Cette réunion, organisée par l'OMPI, a rassemblé 22 représentants des pays membres de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande), et notamment les ambassadeurs et représentants permanents de ces pays auprès de l'ONU et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève, un représentant du secrétariat de l'ANASE, dont le siège se trouve à Djakarta, et des fonctionnaires de l'OMPI sous la direction du directeur général. Cinq activités s'inscriront dans le suivi de cette réunion : envoi dans les pays membres de l'ANASE d'une mission chargée d'étudier la possibilité d'échanger des informations en matière de propriété intellectuelle avec l'ANASE, organisation d'un forum de l'ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement de l'économie des pays membres de cette organisation, réalisation d'une étude comparative des lois de propriété intel-

lectuelle des pays membres de l'ANASE, organisation par l'ANASE d'un séminaire à l'intention des responsables des services de répression et des magistrats, et fourniture par l'OMPI de conseils sur la publication éventuelle par l'ANASE d'un bulletin de propriété intellectuelle.

Indonésie. En janvier 1993, un consultant japonais de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour y diriger un stage de formation à la recherche et à l'examen en matière de brevets destiné à une quarantaine de fonctionnaires de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bangladesh. En janvier 1993, un consultant de l'OMPI, fonctionnaire de l'OEB, s'est rendu en mission à Dacca pour fournir au Département des brevets, des dessins et modèles et des marques des conseils et une aide en ce qui concerne les procédures de classement, de recherche et d'examen en matière de brevets, et l'utilisation de la documentation en matière de brevets sur disque compact ROM.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Brunéi Darussalam. En janvier 1993, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Inde. En janvier 1993, un consultant de l'OMPI, ressortissant du Royaume-Uni, s'est rendu en mission à Bombay et Nagpur pour donner des conseils sur la modernisation et l'expansion des services d'information en matière de brevets, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Indonésie. En janvier 1993, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Malaisie. En janvier 1993, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Philippines. En janvier 1993, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur

la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Singapour. En janvier 1993, un consultant austro-allemand de l'OMPI a entrepris une mission à long terme auprès de l'Office des marques et des brevets pour fournir à celui-ci des conseils et une assistance afin de préparer la mise en place dans le pays d'un nouveau système de brevets. Cette mission est financée par un fonds fiduciaire établi par l'OMPI avec des contributions du Gouvernement singapourien. En janvier 1993 aussi, sur la demande des autorités nationales, le Bureau international a poursuivi ses consultations avec le Cabinet du procureur général et l'Office des marques et des brevets sur différentes questions touchant au projet de loi sur les brevets.

En janvier 1993 encore, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Thaïlande. En janvier 1993, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Maroc. En janvier et février 1993, un consultant uruguayen de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et à

Rabat pour conseiller l'Office marocain de la propriété industrielle au sujet de l'informatisation des procédures en matière de brevets et de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Coopération pour le développement (en général)

France. En janvier 1993, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Paris pour s'entretenir avec des représentants de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) des activités qui seront financées en 1993 au moyen d'une contribution spéciale du Gouvernement français destinée aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Office européen des brevets (OEB). En janvier 1993, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'OEB, à Munich, pour s'entretenir de la coopération entre l'OMPI et l'OEB en matière d'assistance aux pays en développement en 1993.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays européens en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Réunion conjointe sur le programme régional de propriété industrielle pour l'Europe centrale et orientale (Roumanie). En janvier 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Bucarest, à la première Réunion conjointe sur le programme régional de propriété industrielle pour l'Europe centrale et orientale organisée par l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de Roumanie, en sa qualité de coordonnateur du programme, en coopération avec l'Office européen des brevets (OEB). Les chefs des offices de propriété industrielle des pays ci-après assistaient à cette réunion : Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie. L'OEB et la Commission des Communautés européennes (CCE) étaient aussi représentés à cette réunion.

L'objet de la réunion était de définir les besoins des pays participants en ce qui concerne le programme régional de propriété industrielle. Ce programme sera financé par les Communautés européennes (CE) et exécuté par l'OEB.

Séminaire sur la protection de la propriété industrielle (Lettonie). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Riga, au Séminaire sur la protection de la propriété industrielle organisé pour les Etats baltes par le Conseil des ministres nordique. Les autres intervenants venaient du Danemark, de Finlande, de Suède et de l'OEB. Ce séminaire a rassemblé environ 110 participants, essentiellement des fonctionnaires nationaux, des universitaires et des cadres d'entreprises de Lettonie, ainsi que d'Estonie et de Lituanie.

Activités nationales

Roumanie. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bucarest, de l'automatisation des opérations relatives aux marques avec le personnel du Département des marques de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques, et il a fait une démonstration du disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) de l'OMPI.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de la propriété industrielle

Nations Unies

Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à la dix-huitième session du Groupe de travail technique interorganisa-

tions de l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion de la

Commission permanente de coopération économique entre pays en développement de la CNUCED, tenue à Genève.

Organisations intergouvernementales

Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets (OEB). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OEB, à La Haye, de la mise en œuvre future du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) pour le dépôt électronique des demandes de brevet.

Autres organisations

Association des bibliothèques internationales (AIL). En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion du Comité exécutif de l'AIL, tenue à Genève.

Institut universitaire de hautes études internationales. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé, à Genève, sur l'OMPI et ses activités devant un groupe de diplomates de pays

d'Afrique et d'Asie qui participaient au programme d'études diplomatiques organisé par cet institut.

Contacts au niveau national

Autriche. En janvier 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Vienne pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets des possibilités de coopération dans le domaine des techniques du disque compact ROM, et pour faire une démonstration de l'utilisation du disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) de l'OMPI.

France. En janvier 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Paris pour s'entretenir avec des responsables de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de divers aspects de la transmission des données concernant les demandes internationales en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les enregistrements internationaux de marques en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Nouvelles diverses

Nouvelles nationales

Emirats arabes unis. La Loi fédérale N° 37 du 20 septembre 1992 sur les marques est entrée en vigueur le 12 janvier 1993.

France. Le Décret N° 92-792 du 13 août 1992, relatif aux dessins et modèles déposés, et l'Arrêté du 13 août 1992, relatif aux dessins et modèles, sont tous deux entrés en vigueur le 15 septembre 1992.

L'Arrêté du 4 septembre 1992, relatif aux marques de fabrique, de commerce ou de service, est paru au *Journal officiel de la République française* du 16 septembre 1992 (p. 12766).

Hongrie. Le Décret N° 15/1986 (IX.7) MEM du ministre de l'agriculture et des produits alimentaires sur le dépôt et le traitement des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets a été modifié par le Décret N° 18/1992 (V.30) FM du ministre de l'agriculture. Ce dernier est entré en vigueur le 15 juillet 1992.

Italie. Le Décret royal contenant les dispositions législatives en matière de brevets pour marques d'entreprise N° 920 du 21 juin 1942, modifié en dernier lieu par la Loi N° 138 du 21 mars 1967, a été modifié par le Décret-loi N° 480 du 4 décembre 1992 relatif à l'application de la Première direc-

tive du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 rapprochant les législations des Etats membres sur les marques (89/104/CEE) [voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, LOIS RÉGIONALES – Texte 3-002]. Ce décret-loi est entré en vigueur le 31 décembre 1992.

Luxembourg. Le texte coordonné de la Loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, modifiée par la loi du 14 mai 1992, a été publié le 29 mai 1992.

Pérou. Le Décret-loi N° 26017 du 24 novembre 1992, promulguant la Loi générale de propriété industrielle, est entré en vigueur le 29 décembre 1992.

République tchèque. La Loi N° 14/1993 sur les mesures pour la protection de la propriété industrielle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

Roumanie. La nouvelle Loi sur les dessins et modèles industriels est entrée en vigueur à la date de

sa publication au Journal officiel N° 1 de la Roumanie, c'est-à-dire le 8 janvier 1993.

Royaume-Uni. Le Règlement de 1992 sur les brevets (certificat complémentaire de protection pour les médicaments) [*Patents (Supplementary Protection Certificate for Medicinal Products) Regulations 1992*] (lois et règlements 1992, N° 3091) est entré en vigueur le 10 décembre 1992 en ce qui concerne ses règles 1, 2 et 4.2), et le 2 janvier 1993 à toutes autres fins. Ce règlement a été promulgué pour l'application du Règlement (CEE) N° 1768/92 du Conseil du 18 juin 1992 concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les médicaments (voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, LOIS RÉGIONALES – Texte 2-001).

Le Règlement de 1992 sur les brevets (certificat complémentaire de protection pour les médicaments) [*Patents (Supplementary Protection Certificate for Medicinal Products) Rules 1992*] (lois et règlements 1992, N° 3162) est entré en vigueur le 2 janvier 1993. Il a été promulgué en vertu de l'article 123 de la Loi de 1977 sur les brevets (voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, ROYAUME-UNI – Texte 2-001).

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1993

10-21 mai (Genève)

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (cinquième session) et Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

Le comité d'experts poursuivra les préparatifs en vue d'un éventuel traité multilatéral sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. La réunion préparatoire décidera des documents de fond qui devront être soumis à la conférence diplomatique et des Etats et organisations qui devront être invités à la conférence diplomatique. Elle établira aussi un projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

- 2-4 juin (Genève)** **Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées (troisième session)**
 Le groupe de travail examinera un projet de règles d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en vue de l'établissement, au sein de l'OMPI, de services pour la solution des litiges entre personnes privées touchant à des droits de propriété intellectuelle.
Invitations : certaines organisations non gouvernementales.
- 7-18 juin (Genève)** **Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (cinquième session)**
 Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des marques, en s'attachant notamment à l'harmonisation des formalités relatives à la procédure d'enregistrement des marques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 21-25 juin (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (troisième session)**
 Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 28 juin - 2 juillet (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (première session)**
 Le comité examinera la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.
Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.
- 20-29 septembre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-quatrième série de réunions)**
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en session ordinaire tous les deux ans, les années impaires.
 Au cours de leurs sessions de 1993, les organes directeurs procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités de l'OMPI entreprises depuis juillet 1991 et adopteront le programme et budget du Bureau international pour la période biennale 1994-1995.
Invitations : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 13 et 14 octobre (Funchal, Madère)** **Symposium sur la protection internationale des indications géographiques (organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement du Portugal)**
 Le symposium sera consacré à la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) sur le plan national et multilatéral.
Invitations : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).
- 8-12 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur une loi type sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (deuxième session)**
 Le comité d'experts continuera d'examiner un projet de loi type portant sur la protection des droits des producteurs de phonogrammes et examinera (pour la première fois) des dispositions destinées à figurer dans la loi type et portant sur les droits des artistes interprètes ou exécutants.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties à la Convention de Rome ou à la Convention phonogrammes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1993

- 27 octobre (Genève)** **Comité administratif et juridique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
- 28 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarante-septième session)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 29 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-septième session ordinaire)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Autres réunions

1993

- 8-12 mai (Nouvelle-Orléans) United States Trademark Association (USTA) : 115^e réunion annuelle.
- 23-26 mai (Bournemouth) Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI) : Congrès.
- 2-5 juin (Madrid) Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.
- 7-11 juin (Vejde) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.
- 12-16 juin (Lisbonne) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Conseil des présidents.
- 26 juin - 1^{er} juillet (Berlin) Licensing Executives Society International (LESI) : Réunion annuelle.
- 12-16 septembre (Colombo) Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA) : 13^e Conférence de la LAWASIA.
- 20-24 septembre (Anvers) Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès.
- 1^{er} et 2 octobre (Budapest) Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : Journées d'étude.
- 6-8 octobre (Cincinnati) Association de propriété industrielle du Pacifique (PIPA) : Congrès international.
- 12-14 octobre (Lugano) Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Réunion générale annuelle.

1994

- 2-8 février (Queenstown) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.
- 8-11 mai (Seattle) United States Trademark Association (USTA) : 116^e réunion annuelle.
- 25-28 mai (Luxembourg) Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.
- 12-18 juin (Copenhague) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.
- 20-24 juin (Vienne) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

